

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Colloque de l'Institut du Travail de Bordeaux – 2 mars 2018

LES PÉRIMÈTRES D'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

Cyril Wolmark : La caractérisation de l'établissement

Christophe Radé : L'unité économique et sociale conventionnelle

Laurence Pécaut-Rivolier : L'unité économique et sociale judiciaire

Fabienne Jault-Seseke : L'entreprise transnationale : quelle réalité ?

Magali Gadrat : Le groupe de sociétés : quelle(s) définition(s) ?

Jérôme Porta : La branche professionnelle : déconstruction et restructuration

Sébastien Tournaux : Le territoire, un espace de dialogue social à conquérir

Frédéric Géa : Vers une théorie des périmètres en droit du travail ?

JURISPRUDENCE

Contestation des expertises CHSCT : fallait-il estimer que le juge est saisi au jour de la délivrance de l'assignation ?

Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 juin 2018 - note de Jérémie Jardonnet (p. 602)

Le tribunal d'un traité d'investissement n'est pas une juridiction au sens du droit de l'Union européenne

CJUE (Grande Chambre) 6 mars 2018 - Note Michèle Bonnechère (p. 606)

Exclusion du plancher d'indemnité de licenciement fondée sur l'effectif : non-conformité au Pacte international des droits civils et politiques

Conseil de prud'hommes de Nîmes (départage) 5 février 2018 - Note Jérôme Borzakian (p. 610)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

Doctrine

Colloque de l’Institut du Travail de Bordeaux - 2 mars 2018

LES PÉRIMÈTRES D’APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

Coordination : **Gilles Auzero**, Professeur à l’Université de Bordeaux

I. L’entreprise : regroupements et démembrements

La caractérisation de l’établissement par Cyril Wolmark , Professeur à l’Université Paris Nanterre, IRERP	533
L’Unité économique et sociale conventionnelle par Christophe Radé , Professeur à l’Université de Bordeaux	543
L’Unité économique et sociale judiciaire par Laurence Pécaut-Rivolier , Conseillère à la Cour de cassation	548
L’entreprise transnationale, quelle réalité ? par Fabienne Jault-Seseke , Professeur à l’Université de Versailles Saint-Quentin (Paris-Saclay)	551
Le groupe de sociétés : quelle(s) définition(s) ? par Magali Gadrat , Maître de conférences à l’Université Paris XIII	556

II. Au-delà de l’entreprise

La branche professionnelle : déconstruction et restructuration par Jérôme Porta , Professeur à l’Université de Bordeaux, Comptrasec UMR 5114	570
Le territoire, un espace de dialogue social à conquérir par Sébastien Tournaux , Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNRS 5114	587

Synthèse du colloque

Vers une théorie des périmètres en droit du travail ? par Frédéric Géa , Professeur à la Faculté de droit de Nancy, Université de Lorraine	594
--	-----

Jurisprudence

CHSCT – Expertise – Recours – Contestation de la nécessité de l’expertise – Saisine du juge judiciaire dans un délai de 15 jours à compter de la délibération du comité – Date de saisine du juge étant la date de l’assignation et non pas la date de remise au greffe d’une copie de l’acte d’assiguation.

Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 6 juin 2018 (p. n°17-17.594, Publié)	602
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 6 juin 2018 (p. n°16-28.026, Publié)	602
Note Jérémie Jardonnet , Avocat au Barreau de Paris	603

DROIT SOCIAL EUROPÉEN – Traité bilatéral d’investissement – Disposition permettant à un investisseur d’un État contractant de saisir un tribunal arbitral en cas de litige avec l’autre État contractant – Réforme du système de santé slovaque contestée par un groupe d’assureurs néerlandais – Tribunal arbitral ne pouvant être considéré comme une juridiction d’un des États membres visée par le TFUE – Opposition du droit de l’Union à la disposition en cause.

CJUE (Grande Chambre) 6 mars 2018	606
Note Michèle Bonnechère	608

LICENCIEMENT – Indemnités – Licenciement abusif - Salarié d'une entreprise employant habituellement moins de onze salariés – Art. L. 1235-5 du Code du travail dans sa version en vigueur jusqu'au 24 septembre 2017 excluant l'application du plancher de six mois de salaire – Dispositions non conformes à l'art. 26 du Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP) prohibant les discriminations – Dispositions devant être écartées – Application du plancher de six mois de salaire.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE NÎMES (départage) 5 février 2018 (RG n° F14/01160)	610
Note Jérôme Borzakian , Avocat au Barreau de Paris	615



LE GUIDE DES ÉLECTIONS DANS L'ENTREPRISE

Premières
élections
au CSE

LES ÉLECTIONS DANS L'ENTREPRISE



**La négociation du protocole
électoral, l'organisation matérielle
du scrutin, le contentieux électoral,
la protection des candidats et élus, etc.**

APRÈS LES ORDONNANCES MACRON
Tout savoir sur les élections
au Comité social et économique

SOMMAIRE

- Introduction : Voter et s'organiser
- Chapitre 1 : L'obligation d'organiser des élections
- Chapitre 2 : Le protocole d'accord préelectoral
- Chapitre 3 : Qui est électeur, qui est éligible
- Chapitre 4 : L'organisation matérielle des élections
- Chapitre 5 : Le déroulement des opérations électORALES
- Chapitre 6 : Les suites des élections
- Chapitre 7 : La protection des candidats et des élus contre le licenciement
- Annexes :
- Modèle de protocole d'accord préelectoral
- Modèles de lettres
- Table alphabétique





BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
Étranger : **137 euros**
Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DL AJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11